

Un rapport et des questions

La parution d'un rapport de l'IGAS⁽¹⁾ intitulé « Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches » a suscité une vive émotion chez les professionnels de la Petite Enfance, et au-delà dans les familles. Afin de faire le point sur les questions soulevées, nous avons rencontré Céline Lemaire, auxiliaire de puériculture à la halte-garderie « La Ritournelle » à Nice et responsable de la section Petite Enfance du syndicat CGT NMCA⁽²⁾.



PCA : Comment vos collègues ont-elles réagi à la parution de ce rapport ?

Céline Lemaire : Il y a eu deux temps. D'abord, bien sûr, elles ont mal vécu la mise en avant, dans les médias, de cas avérés de maltraitance, de manière sensationnelle. Ce qu'il faut rappeler, c'est que si ces actes sont inexcusables, ils sont ultra-minoritaires. Dans un deuxième temps, on a discuté, on a pris connaissance de l'ensemble du rapport. Et on a vu qu'il mettait en lumière les difficultés quotidiennes, les

conditions de travail dégradées, les problèmes de recrutement. Là, on a eu le sentiment d'être enfin entendues.

PCA : Mais les organisations syndicales n'avaient pas alerté sur ces difficultés ?

CL : Bien sûr que si ! Ça fait des années qu'on alerte sur cette situation, qu'on se bat, avec la CGT, mais aussi avec les autres organisations syndicales et professionnelles. D'ailleurs, on a créé ensemble un collectif large, qui s'appelle « Pas de bébés à la consigne ! ». À Nice, on avait mené une grève massive, en 2018, sur les effectifs et les conditions de travail, et on avait gagné des embauches et la création d'un pool de remplaçantes. Mais la politique du gouvernement va dans l'autre sens ! Il a imposé une réforme des modes d'accueil qui dégrade la situation, et il a ouvert il y a quelques mois la possibilité d'embaucher des personnels non-qualifiés, en lieu et place des professionnels. Cela s'est fait malgré plusieurs journées d'action contre cette réforme, comme le 6 octobre dernier. Alors, quand on entend aujourd'hui Olivier Véran flatter les personnels de la Petite Enfance, c'est de l'hypocrisie ! Et le processus engagé pour soi-disant revalo-

riser la profession ne vaut pas mieux...

PCA : Justement, où en est-on de ce processus ?

CL : Bon, on a ce qu'on appelle un « comité de filière », qui est censé travailler depuis plusieurs mois sur la reconnaissance des métiers de la Petite Enfance, dans le public et dans le privé. J'y représente d'ailleurs la CGT, avec ma camarade Sandy Voredini, de mon syndicat. Mais il faut être clair : notre sentiment, c'est que c'est de l'enfumage ! Quand on voit que le gouvernement dépense sans doute des centaines de milliers d'euros pour une publicité télévisée à notre gloire, alors que cet argent pourrait être utilisé pour augmenter nos salaires, ça laisse songeur... On nous dira que les auxiliaires de puériculture ont récemment été intégrées dans la catégorie B de la fonction publique⁽³⁾, mais là aussi, il y a un os : cette intégration, elle se fait à un niveau inférieur à celui des autres secteurs de la fonction publique ! Tout cela n'a rien à voir avec une vraie revalorisation de nos salaires et de nos traitements, qui devrait d'abord prendre en compte le fait que nous avons perdu plus de 30 % de pouvoir d'achat depuis 20 ans, comme

tous les agents publics, et que nos grilles de salaires démarrent largement en-dessous du SMIC...

PCA : Et maintenant, qu'attendez-vous du gouvernement ?

CL : Déjà qu'il prenne en compte les conclusions du rapport de l'IGAS en revenant sur la réforme des modes d'accueil, pour rompre avec une logique de « remplissage » au détriment de la qualité. Ensuite qu'il augmente nos salaires, pour rétablir l'attractivité de la profession, et qu'il élargisse à nos secteurs le bénéfice du complément de traitement indiciaire issu de l'accord Ségur, comme nous le réclamons depuis plusieurs mois. Parallèlement, un effort doit aussi être fait concernant les formations aux diplômes, à la fois en quantité et en qualité. C'est en tous cas ce pour quoi nous allons nous battre, à la CGT, dans les mois qui viennent, à la fois au niveau local et au niveau national.

⁽¹⁾ Inspection générale des affaires sociales.

⁽²⁾ Nice Métropole Côte d'Azur, qui regroupe les agents de la Ville, de la Métropole et du CCAS.

⁽³⁾ Qui correspond aux catégories intermédiaires, entre l'exécution et l'encadrement.